

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 14 novembre 2022

N° CP-2022-10-12-16

N° applicatif 4571

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur

Service jeunesse

Service consulté

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU MEMORIAL DE LA SHOAH POUR L'ANNEE 2022 AU TITRE DE LA LUTTE CONTRE LA HAINE ET LE RACISME

Résumé : Le 4 avril 2019, le Conseil départemental du Bas-Rhin a adopté un Plan de 10 actions contre l'antisémitisme, le racisme et la haine (délibération n°CD/2019/008). La Collectivité européenne d'Alsace entend poursuivre ce combat, notamment par un soutien au travail de mémoire, plus particulièrement à destination des jeunes.

Le présent rapport propose d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 11 230 € au Mémorial de la Shoah, au titre de l'année 2022 pour des actions de sensibilisation de 16 classes de 3ème dans le cadre de la Semaine « Collège sans haine ».

La Collectivité européenne d'Alsace s'engage dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Grande cause du Département du Bas-Rhin en 2019, la Collectivité poursuit son engagement autour du vivre ensemble. C'est à ce titre que se noue un partenariat avec le Mémorial de la Shoah pour cette année 2022.

A l'occasion de la semaine « Collège sans Haine » qui s'est tenue du 17 au 21 octobre 2022, la Collectivité Européenne d'Alsace a organisé avec le Mémorial de la Shoah des actions de sensibilisation dédiées :

- à l'éducation contre les préjugés racistes et antisémites
- au rôle de chacun dans la lutte contre les propos intolérants.

Deux types de sensibilisation sont proposés par le Mémorial et ses intervenants à 16 classes de 3ème des collèges de l'ensemble du territoire : d'une part, des actions « Hors les Murs » organisées au sein de deux collèges alsaciens, et d'autre part, des visites-rencontres au Mémorial de la Shoah à Paris.

Présentation des dispositifs proposés par le Mémorial de la Shoah

A) Les ateliers « Hors les Murs », au sein de deux collèges alsaciens

9 classes ont pu participer à un atelier pédagogique proposé par le Mémorial de la Shoah et mis en place par ses intervenants, au sein de 2 collèges, l'un situé à Mulhouse et l'autre à Strasbourg. Chacun des 2 collèges accueillant les ateliers a pu sensibiliser plusieurs classes de 3^{ème} autour des 3 thématiques suivantes :

- Les préjugés au quotidien et dans l'Histoire

Comment se forment les préjugés ? Comment peuvent-ils déboucher parfois sur un racisme institutionnalisé, ou un génocide ? Les élèves aborderont ces questions en analysant les préjugés transmis par le langage ou les images de propagande. Ils s'efforceront également de mettre en perspective le rôle de certains préjugés racistes dans l'histoire du XXe siècle.

- Des JO de Berlin à nos jours : le sport, miroir de nos sociétés ?

Utilisée par le pouvoir nazi comme un véritable outil de propagande, la compétition est mise à contribution pour faire des JO de 1936 le symbole de la grandeur du IIIe Reich. Le sport fut ainsi régulièrement instrumentalisé par des régimes politiques, suscitant la résistance des sociétés civiles. Cet atelier accordera une large place aux destins de sportifs, à leurs engagements pour lutter contre toutes les formes de discrimination et à la médiatisation de leurs combats.

- Simone Veil : récits d'archives d'un destin d'exception

À partir de documents d'archives et de témoignages, cet atelier proposera de retracer le parcours de Simone Veil durant ces années de tourmente. Les mesures antijuives de Vichy, la répression de l'occupant allemand et l'univers concentrationnaire seront abordés.

Liste des collèges participant aux ateliers « Hors les Murs » :

Etablissement – Nombre de classes	Ville
Collège François Villon – 4 classes	Mulhouse
Collège Louise Weiss – 5 classes	Strasbourg

B) Les visites-rencontres au Mémorial de la Shoah à Paris

Dans le cadre de la Semaine « Collège Sans Haine », 7 classes ont eu l'occasion de faire une visite du Mémorial de la Shoah à Paris, complétée par le témoignage d'un des derniers témoins de la Shoah, afin de prendre conscience de la réalité des conséquences de la haine raciste et antisémite.

L'activité proposée dure 3h30, et se décompose de la façon suivante :

- Visite d'1h30 par un médiateur : exposition permanente du Mémorial de la Shoah, espaces mémoriels (Mur des noms, crypte, salle du « fichier juif », parvis du souvenir...),

- Rencontre d'une durée de 2h avec un survivant de la Shoah, ancien déporté ou enfant caché, dans l'auditorium du Mémorial de la Shoah : le témoignage sera suivi d'échanges avec les élèves.

Liste des collèges participant à la Visite du Mémorial de la Shoah à Paris :

Etablissement – Nombre de classes	Ville
La Lague – 1 classe	Seppois-le-Bas
Adélaïde Hautval– 1 classe	Ferrette
Dreyfus – 1 classe	Rixheim
Souffel – 1 classe	Pfulgriesheim
André Maurois – 1 classe	Bischwiller
Des Racines et des Ailes – 1 classe	Drulingen
Kochersberg – 1 classe	Truchtersheim

Coût global des actions :

Ateliers Hors les Murs	
Salaires (2 intervenants)	1 800 €
Frais de déplacement des intervenants	400 €
Hébergement et repas	1 240 €
Matériel pédagogique	300 €
Préparation et coordination (forfait)	2 000 €
SOUS-TOTAL	5 740 €
Visites-rencontres à Paris	
Entrées au Mémorial	490 €
Animation des séances	3 000 €
Préparation et coordination (forfait)	2 000 €
SOUS-TOTAL	5 490 €
TOTAL	11 230 €

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 11 230 €, au titre de l'année 2022, au Mémorial de la Shoah, afin de couvrir l'intégralité du coût des deux dispositifs mis en œuvre pour les 16 classes de collégiens concernées, dans le cadre de l'édition 2022 de la Semaine « Collège sans Haine ».

Il est précisé que les frais de déplacement des collèges pour se rendre à Paris feront l'objet d'une prise en charge par la Collectivité.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer au Mémorial de la Shoah une subvention de fonctionnement d'un montant de 11 230 € au titre de l'année 2022 pour l'organisation d'actions de sensibilisation de collégiens alsaciens, dans le cadre de la Semaine « Collège Sans Haine » dédiée à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, selon le détail figurant en annexe 1 du présent rapport,
- d'approuver les termes de la convention de partenariat à conclure avec le Mémorial de la Shoah, jointe en annexe 2 du présent rapport,
- de m'autoriser à signer la convention précitée.

Il est précisé que cette subvention fera l'objet d'un versement unique.

Les crédits concernés seront prélevés sur l'imputation budgétaire :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P207	O003	P207E01	T50	(1969) 65-65748-288	11 230 €
TOTAL					11 230 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY